

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
22 FÉVRIER 2021**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue par visioconférence à 17 h 41.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) : AARON PATELLA

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur la maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier
3. d'amélioration – Demande de remboursement de l'aide financière annoncée
4. Levée de l'assemblée

2021-02-22.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-02-22.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

INTERVENANTS

OBJETS

2021-02-22.03

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNONCÉE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande au montant de 59 035 \$ au Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 6 170 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
22 FÉVRIER 2021**

2021-02-22.04

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 17H45, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.